
Labels et marques présents sur le territoire

Modifié le 15/10/19

L'Agriculture Biologique est un mode de production qui vise à un meilleur respect de l'environnement, de la terre et de la biodiversité. Le producteur bio respecte les cycles naturels des animaux et des plantes. Il n'utilise ni OGM, ni produit chimique mais des produits naturels.

Il garantit qu'au moins 95 % des ingrédients sont issus de l'agriculture biologique.

Les exploitations en agriculture biologique sont contrôlées au moins une fois par an, par un organisme indépendant.

Depuis 2010, la réglementation française s'est rattachée à la réglementation européenne (voir ci-dessous).

Ce label est l'équivalent de l'Agriculture Biologique français, mais au niveau européen. Il n'y a plus qu'un seul règlement pour tous les pays de l'Union Européenne. L'application de ce logo est obligatoire depuis 2010, sur tous les produits issus de l'agriculture biologique, et dans tous les pays européens.

Le logo français est appliqué en complément mais n'est plus obligatoire et est amené à disparaître.

C'est donc ce logo dont il faudra se rappeler si l'on veut consommer du bio.

Si vous voulez manger du bio français, il faudra donc faire l'effort de lire l'étiquetage : l'origine du produit est indiquée sur l'emballage.

Bleu-Blanc-Cœur est une démarche d'agriculture à vocation santé née entre 1993 et 2000.

L'objectif est de produire du lait, des œufs et de la viande plus riches en oméga-3.

En Bretagne et Normandie, près de 4 000 agriculteurs adhèrent à cette association qui préconise une alimentation animale basée sur l'herbe et les graines de lin oléagineux.

La marque **Garanti par les Défis Ruraux** est une marque créée en 2011 par l'association « les Défis Ruraux ». Cette dernière a pour mission de mobiliser les acteurs locaux en rapport avec l'agriculture, afin de promouvoir le développement durable en Haute-Normandie.

Les producteurs portant la marque Garanti par les Défis Ruraux s'engagent dans un cahier des charges strict qui garantit l'origine (Haute-Normandie) et la qualité de leurs produits. Ils s'engagent également dans une démarche d'amélioration continue, en réajustant les objectifs tous les deux ans.

Le **label Croquine Normandie** est un label destiné à certifier la qualité des pommes et des poires produites en Haute-Normandie et dans le Calvados. La marque a été créée par un regroupement de 8 arboriculteurs.

Les pommes et les poires produites sont issues de variétés locales.

Vous pourrez retrouver cette marque pendant la saison (entre octobre et avril), dans les grandes surfaces, ou sur certains marchés de l'agglomération.

Bienvenue à la ferme est une marque nationale, initiée en 1988 par les Chambres d'Agriculture. C'est un réseau d'accueil à la ferme, qui rassemble près de 6200 agriculteurs français et propose des activités sous 4 thèmes :

- les produits fermiers (vente à la ferme, magasin collectif...)
- la restauration (ferme auberge, goûter, pique-nique...)
- les loisirs (ferme pédagogique, équestre...)
- les séjours (gîte rural, camping à la ferme...)

Le but étant de découvrir le travail des agriculteurs et les bons produits de la ferme, les producteurs respectent un cahier des charges strict qui garantit la qualité de leurs produits et le bon accueil qu'ils réservent.